

ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT DE LA SÉCURITÉ ET DE LA DÉFENSE

7^{ème} séminaire annuel, organisé avec le soutien de

l'Association française de droit de la santé

le Jeudi 20 mai 2021 après-midi sur

Les établissements publics de santé : sécurité et défense

à l'Université de Cergy-Pontoise - Faculté de Droit - salle Simone Veil

*coordonné par le professeur Pierre BOURDON,
membre du Laboratoire d'études juridiques et politiques (LEJEP) de Cergy
membre associé de l'Institut des sciences juridique et philosophique
de la Sorbonne (ISJPS-CERAP) - Paris I*

Le séminaire sur « *Les établissements publics de santé : sécurité et défense* » a pour objectif de réfléchir sur la sécurité des biens et des personnes à l'hôpital, question originale puisque la sécurité y est classiquement traitée sur le plan strictement sanitaire. Mais le contexte terroriste et sa recrudescence en France dans les années 2010 ont montré la nécessité de repenser la sécurité des biens et des personnes à l'hôpital, non seulement pour éviter et faire face à des circonstances exceptionnelles (par ex., attentats), mais aussi pour améliorer la sécurité du quotidien (par ex., violences dans les services d'urgences ; débordements en marge de manifestations comme le 1^{er} mai 2019 à Paris). Des acteurs et des régimes nouveaux ou renouvelés ont été installés et mis en place.

S'agissant des acteurs, des postes d'agents spécialistes des questions de sécurité ont été créés dans les grands hôpitaux. Le haut-fonctionnaire de défense, devenu haut-fonctionnaire de défense et de sécurité par le décret n° 2007-207 du 24 avril 2007, est un rouage essentiel et méconnu de l'actuel ministère des Solidarités et de la Santé. Les entreprises privées de sécurité sont apparues dans les établissements. Certes, ces acteurs ne sont pas spécifiques aux établissements publics du secteur de la santé. Toutefois, leur rôle présente des particularités dans le contexte de ces établissements publics, notamment en raison des matières, des données, des patients et des professionnels qui s'y trouvent en permanence. Le directeur d'hôpital doit réussir à concilier les règles de droit applicables et le contexte de son établissement.

S'agissant des règles juridiques, nombre de textes ont été adoptés pour mieux prévenir et, le cas échéant, traiter la menace terroriste et les autres violences dans les établissements publics de santé. Des textes dits de « *droit souple* » ont été publiés, tels que le Guide de déclinaison des mesures de sécurisation périmétriques et bâtimentaires (Ministères sociaux, juillet 2016) et de nombreuses circulaires et instructions (par ex., les instructions des 4 novembre 2016 et 4 juillet 2017 relatives

aux mesures de sécurisation dans les établissements de santé et les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux - ESSMS).

Le droit souple se décline jusque dans les établissements qui ont été fortement incités à se doter de plans de sécurité d'établissement (PSE) ou à signer des conventions « *santé-sécurité-justice* » avec des acteurs locaux de la sécurité et de la justice.

Située à l'intersection des acteurs et des régimes, une culture nouvelle dite « *de sécurité* » tend à se répandre dans les hôpitaux. Elle implique une attention de la part des professionnels, administratifs et soignants, s'agissant de la sécurité de « *leur* » établissement. Réciproquement, les professionnels eux-mêmes revendiquent de plus en plus des mesures de sécurisation de leur lieu de travail.

Dix à quinze ans après les premières mesures, un bilan et une discussion sont utiles. Tel est l'objet de ce séminaire sur « *Les établissements publics de santé : sécurité et défense* » organisé par l'**Association française de droit de la sécurité et de la défense** (AFDSD), avec le soutien l'**Association française de droit de la santé** (AFDS) et coordonné par le professeur Pierre BOURDON, de l'Université de Cergy-Pontoise.

14h - DÉBUT DU SÉMINAIRE

Présidence

Olivier GOHIN, professeur à l'Université Paris II – Panthéon-Assas, président de l'AFDSD

Accueil par Nelly FERREIRA, maître de conférences de droit public, doyenne de la Faculté de droit de Cergy

Introduction : Vers une culture de sécurité des acteurs de l'hôpital ?

Pierre BOURDON, professeur à l'Université de Cergy-Pontoise

14h15 - Première Partie : Les enjeux de sécurité dans les établissements publics de santé

- Vigipirate, radicalisation et terrorisme : défis et dilemmes hospitaliers

Christophe BALTUS, directeur d'hôpital, Centre hospitalier universitaire (CHU) de Poitiers, directeur du site de Poitiers

- Les risques de sécurité dans les services d'urgence

Anne CARLI, directrice de la Délégation départementale du Val d'Oise de l'Agence régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France

- Le renforcement par le Service de santé des Armées (SSA) de la capacité des établissements publics de santé : l'exemple de la crise de la covid-19

Pierre PASQUIER, médecin en chef, professeur agrégé du Val-de-Grâce, anesthésiste-réanimateur à l'Hôpital d'instruction des armées Percy, et Patrice VAN ACKERE, contrôleur général des Armées, chargé du suivi du Service de santé des armées

Débats et pause

15h30 - Seconde Partie : Les régimes de sécurité dans les établissements publics de santé

Présidence

Didier TRUCHET, professeur émérite de l'Université Paris II – Panthéon-Assas, président d'honneur de l'AFDS

- Le rôle du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) dans l'élaboration des textes et le pilotage de la politique de sécurité des établissements

Arnaud MARTIN, général de division (2S), haut fonctionnaire de défense et de sécurité adjoint des ministères sociaux

- La planification de la sécurité au sein des établissements

Olivier RENAUDIE, professeur à l'Université Paris I - Panthéon-Sorbonne, membre du conseil d'administration de l'AFDSD

- Le financement des mesures de sécurisation des établissements

Benoît APOLLIS, maître de conférences de droit public, Université Paris II – Panthéon-Assas, membre du conseil d'administration de l'AFDS-

Débats et pause

16h 45 - Conclusions

Sara BRIMO, maître de conférences de droit public, Université de Paris I Panthéon-Sorbonne, membre du Haut conseil de la santé publique

17h - FIN DU SÉMINAIRE

Inscriptions en ligne : seminaire.universite.cergy@gmail.com du 22.02 au 17.05.21

Le séminaire se tiendra **en présentiel** à la Faculté de droit de Cergy – site des Chênes 1 – 33, boulevard du Port à Cergy, **sauf recours au distanciel** sur la plateforme Zoom, notamment en cas de reconfinement, ce dont les inscrits seraient prévenus avec transmission du lien.

Plan d'accès à la Faculté de droit de Cergy par le train (RER A ou Transilien L) :

Attention : Gare : Cergy-Préfecture



RER ligne A Direction Cergy Le Haut

Descendre à Cergy Préfecture
(et non à Neuville Université)

*Un RER en direction de Cergy passe toutes
les 10 min environ.*

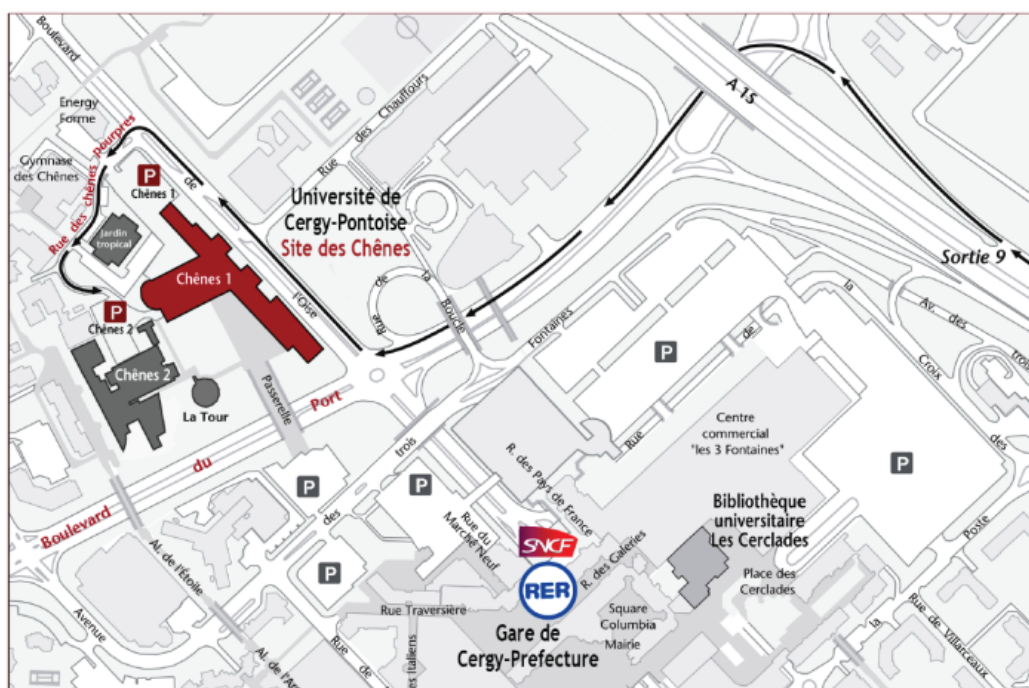
TRAIN SNCF de Paris Saint-Lazare : Direction Cergy Le Haut

Descendre à Cergy Préfecture
(et non à Neuville Université).

*Un train toutes les 10 minutes avant 8h30
et après 16h30 (Jusqu'à 19h).*

- > Après la sortie du RER (tourniquet des billets), emprunter les escalators extérieurs qui se trouvent sur votre droite et en face du relais presse.
- > En haut de l'escalator, vous vous trouverez sur une esplanade que vous devez traverser en allant tout droit et légèrement vers la droite en direction des immeubles en face. Passer sous les immeubles en face entre une boulangerie-restaurant à droite et la banque CIC à gauche.
- > Vous parvenez alors à une petite place commerçante : Place de la Fontaine. La traverser tout droit et passer sous les immeubles en face (entre un fast food à droite et une boutique de café à gauche).
- > Aller tout droit et traverser le parking extérieur. Traverser le boulevard puis un second parking extérieur. Au bout de ce parking emprunter la passerelle qui mène au parvis de l'UCP.
- > Au bas de la passerelle vous êtes sur le parvis de l'UCP. Le bâtiment principal, chênes 1, de la Faculté de droit se trouve sur votre droite. Emprunter la première porte vitrée sur votre droite.

Plan d'accès à la Faculté de droit de Cergy par la route :



Parking - Adresse GPS : rue des chênes Pourpres, 95011 Cergy

- > Depuis Paris, prendre l'A86 (à la porte Maillot ou Porte de Clichy) puis l'A15.
- > Prendre la sortie n°9, puis direction Université de Cergy-Pontoise (tourner à gauche en sortant de l'autoroute).
- > Vous voyez le bâtiment de l'Université devant vous sur la droite derrière un pont. Serrer à droite et passer sous le pont mais surtout rester sur le deuxième couloir/ la deuxième voie de droite (ne pas emprunter la voie située à l'extrême droite) et tourner à droite dans le boulevard de l'Oise.
- > Serrer à gauche et au feu (situé à gauche de la chaussée) tourner à gauche dans le parking de l'Université. L'adresse GPS indiquée vous conduit directement au parking.